

terrannée souffre infiniment du séjour de celle d'Angleterre sur les Côtes de Provence, d'où il n'y a point d'apparence qu'elle s'éloigne de si-tôt.

VI. *Genes*. Si les affaires de *Corse* donnent toujours de l'occupation à cette République, à cause que les Habitans de l'Isle refusent de se soumettre aux impositions qui leur sont faites ; elle n'en a pas moins des affaires de la conjoncture présente de l'Italie, & sur-tout du voisinage du Corps de Troupes Espagnoles destiné à passer dans la Lombardie, & de la Flotte Angloise dont quelques Vaisseaux croisent de tems en tems à la hauteur du Port de *Genes*. Le Vice Amiral Matthæus qui commande une partie de cette Flotte, pour sonder dans quelles dispositions la République étoit, lui a fait déclarer par le Consul d'Angleterre, que comme l'amitié du Roi de la Grande Bretagne devoit être chere à cette République, il espiroit qu'elle seroit attentive à la conserver dans la circonstance présente, en empêchant les Navires & autres Bâtimens de ses Sujets, de porter aucunes provisions à l'Escadre Espagnole qui est à *Toulon*.

La réponse du Sénat de *Genes* à cette déclaration du Vice Amiral Matthæus, a été, que la République observant une exacte neutralité, il ne lui étoit pas possible d'interdire à ses Sujets le Commerce avec les Côtes de *Provence* ; que c'étoit à eux mêmes à juger du risque qu'il y avoit pour eux de le continuer dans une circonstance telle qu'est celle du séjour des Escadres Angloise & Espagnole dans ces parages ; & que tout ce qu'elle pouvoit faire, & qui convenoit à sa neutralité, étoit de ne fournir, par elle